

**Zeitschrift:** Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 105 (1969)  
**Heft:** 5

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

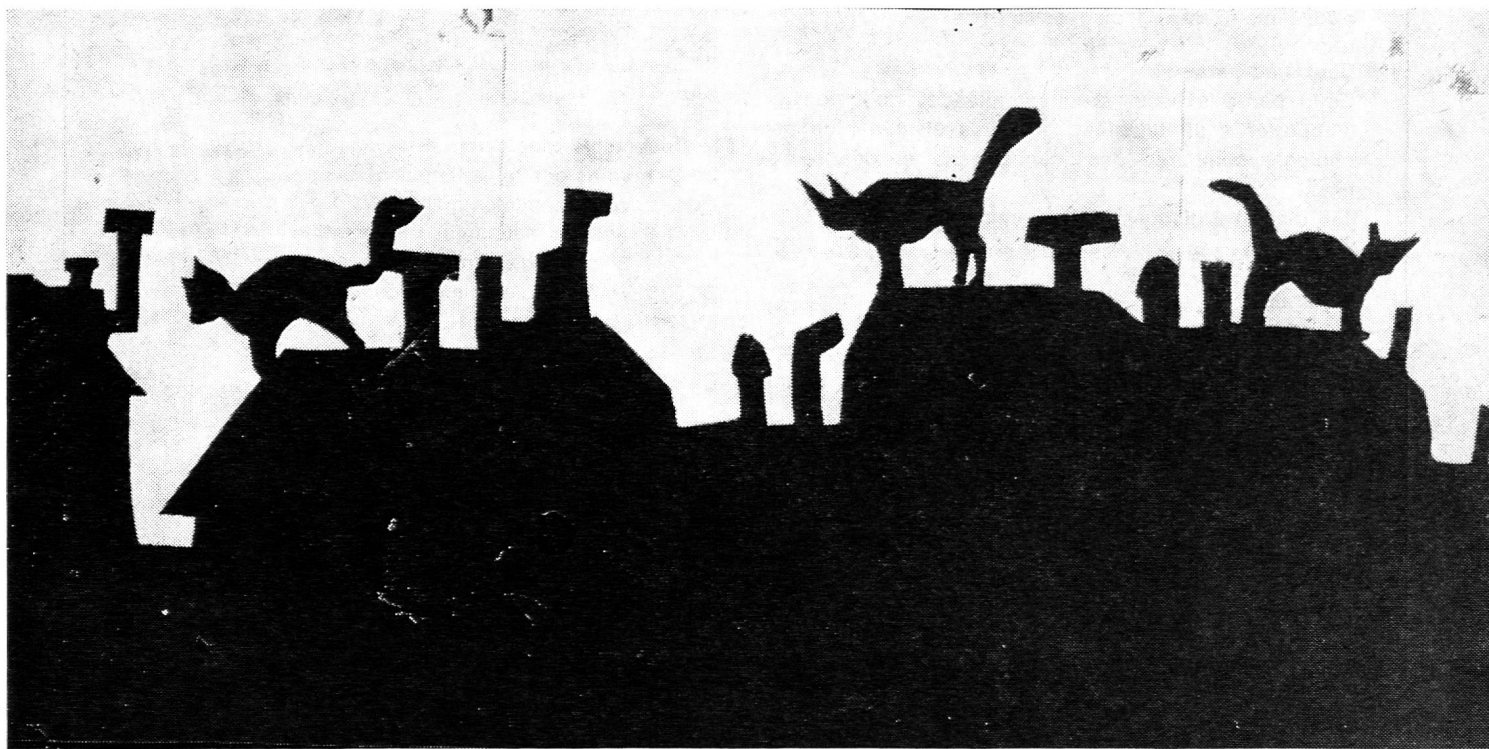
**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Organe hebdomadaire  
de la Société pédagogique  
de la Suisse romande

# éducateur

et bulletin corporatif



Avez-vous renvoyé  
votre questionnaire?

Vous ne l'avez pas vu! Reprenez l'«Educateur» N° 4 du 31 janvier

# Education sexuelle, avant d'aimer

Une collection unique de diapositives 5 X 5 ou films-fixes en couleurs, avec montage sonore sur disques réalisée par le Dr Sonet et les Foyers du Syndicat d'Initiative familiale de Troyes.

Ces conférences et discussions sont spécialement destinées aux adolescents de **14 à 18 ans**, sans tendance confessionnelle.

## Plan général

### Première partie :

Introduction pour dédramatiser le sujet et montrer combien l'Amour humain est une **réalité normale** qui n'est pas sans danger, mais qui est belle. Elle reprend ensuite le thème de l'évolution de l'affectivité du bébé à l'âge adulte, permettant à l'éducateur de faire toute la différence qu'il y a entre l'amour adolescent et l'amour vrai.

106 dias et 1 disque 33 t. 30 cm, livret Fr. 148.—  
ou 3 films-fixes et 1 disque, livret Fr. 110.—

### Deuxième partie :

Cette partie expose, avec les nuances qu'il convient d'apporter à un tel sujet, quelques éléments de psychologie comparée des jeunes gens et des jeunes filles.

156 dias et 2 disques 33 t. 30 cm, livret Fr. 243.—  
ou 3 films-fixes et disques, livret Fr. 165.—

### A paraître

### Troisième partie :

qui donnera cette connaissance physiologique et mé-

dicale qu'un jeune d'aujourd'hui ne peut pas ne pas posséder.

### Quatrième partie :

qui étudiera enfin concrètement les relations garçons-filles, ce qui donnera l'occasion de parler des clubs mixtes, du flirt, des relations sexuelles avant le mariage.

## AUTRES SÉRIES DE DIAS PLUS TECHNIQUES

Série de 13 pochettes de 6 dias en couleurs 5 X 5 avec livret.

### 1. Préparation des jeunes filles à leur formation

A1 Devenir jeune fille  
A2 Devenir maman

### 2. Le programme du baccalauréat

BAC 1 L'appareil génital  
BAC 2 La fécondation  
BAC 3 Cycle ovarien I : le follicule  
BAC 4 Cycle ovarien II : le corps jaune  
BAC 5 Cycle utérin

### 3. Documents médicaux

DOC 1 Voies génitales femelles  
DOC 2 Voies génitales mâles  
DOC 3 Glandes mammaires et lactation  
DOC 4 Embryologie : les annexes  
DOC 5 Embryologie : l'embryon  
DOC 6 L'accouchement

Les 13 pochettes 78 vues avec notice Fr. 140.—  
Chaque pochette de 6 vues avec notice Fr. 10.80

## Centrale audio-visuelle

Films-Fixes S.A., Fribourg  
Rue de Romont 20  
Tél. (037) 2 59 72

Pour les machines cartonnage et reliure,  
adressez-vous à la fabrique de machines



**Jos. Hunkeler**  
**4806 Wikon**

Tél. (062) 8 19 68

cisailles à carton — massicots — presses  
grand choix

**Nouveau !**

**Skilift de Vers-l'Eglise**

Belles pistes.  
Grand parking — A 100 m gare ASD.  
Arrangements pour groupes.  
Possibilité d'organiser des camps.

Tél. (025) 6 41 67 ou 6 42 26.

## Editorial

**Coordination: oui — Nationalisation: non**

L'annonce du lancement probable d'une initiative populaire tendant à donner à la Confédération des pouvoirs accrus en matière d'éducation publique replace brusquement dans l'actualité immédiate un problème au sujet duquel tout le monde est d'accord mais pour lequel personne n'a envie de se battre.

Il y a dans cette annonce un coup de semonce à la fois sympathique et dangereux.

Sympathique parce que l'opinion, placée devant les attermoissements, les lenteurs, les faux-fuyant même, de certains pouvoirs publics, se rend compte que ceux-ci sont actuellement incapables, enfermés dans leur carcan administratif, de progresser d'une manière raisonnable.

L'accord sur l'âge d'entrée à l'école est-il si difficile à réaliser? Les petits Genevois sont-ils véritablement plus précoces que les enfants des autres cantons puisqu'ils s'accommodent d'une scolarité débutant à 6 ans?

Le canton de Lucerne vient de démontrer que la fixation du début de l'année scolaire à l'automne est possible sans trop de mal.

On nous rétorquera qu'il y a un gros problème en ce qui concerne le recrutement du personnel. Nous n'en disconvions pas. Mais il faut être conscient que, plus on reculera la décision plus le nombre des enseignants supplémentaires devra être grand, du simple fait de l'accroissement démographique.

Quant au problème financier, notre pays a suffisamment de ressources pour supporter une légère augmentation des dépenses consacrées à l'éducation.

Cependant, nous n'hésitons pas à dire que cette initiative serait extrêmement dangereuse. Premièrement, elle aurait pour effet de stopper les travaux actuellement entrepris. Les cantons auraient beau jeu de prétendre attendre la décision fédérale avant de modifier leurs structures scolaires. Or, on

sait bien que plusieurs années s'écouleront avant qu'une initiative aboutisse à l'adoption d'une loi nouvelle.

Dans tous les cantons, l'école, de l'enseignement primaire à l'université, est plus que jamais en retard sur son temps. Ce retard ne fait que grandir. La concurrence internationale nous contraint à moderniser notre école très rapidement sous peine de figurer bientôt dans les pays retardataires.

La Suisse a longtemps été un modèle dans le domaine de l'enseignement. Sans ressources naturelles, elle a absolument besoin d'exploiter au maximum le potentiel intellectuel de ses citoyens.

Secondement, la disparité de nos régions et la présence des quatre langues créent des conditions qui empêcheraient à un organisme fédéral de prendre des décisions allant au-delà de lois-cadres extrêmement larges qui, de ce fait, permettraient toutes les interprétations et ne modifieraient guère la situation actuelle.

Ce qu'il faut, c'est que des cantons ou des groupes de cantons se mettent d'accord pour établir rapidement un concordat intercantonal auquel les autres cantons pourraient adhérer, progressivement, dans la mesure de leurs moyens.

Ce qu'il faut, c'est qu'on ne pose plus, comme préalable, l'harmonisation de certaines structures telles que, par exemple, la date du début de l'année scolaire, mais qu'on se mette à travailler ensemble à la rénovation des programmes, à l'amélioration des méthodes, à la création de manuels communs.

Ce qu'il faut encore, et c'est là un des devoirs des associations d'enseignants, c'est que nos collègues soient convaincus de la nécessité impérieuse d'une rénovation pédagogique qui permette non plus de dégager de la masse une petite élite intellectuelle mais qui, sans sacrifier cette élite, conduise chaque individu à la meilleure exploitation de ses capacités manuelles, artistiques et intellectuelles. R. H.

**comité central****Fédération suisse des auberges de la jeunesse**

Les 40 000 membres romands de la FSAJ se recrutent pour une large part dans les milieux de l'enseignement, où l'on aura accueilli sans enthousiasme l'augmentation de prix de la carte de membre. Il ne s'agit pas, on s'en doute bien, de développer de façon coûteuse les organes administratifs, réduits à la plus simple expression, mais de faire face aux frais découlant de la modernisation des AJ et de l'extension du réseau suisse. Dans le canton de Vaud, par exemple, d'importants travaux ont été réalisés à Vers-l'Eglise et à Château-d'Ex. A Saint-Cergue, c'est une transformation complète de l'ancienne Maison Etier qui a été entreprise. Neuchâtel étudie les plans d'une nouvelle construction. En Suisse alémanique aussi, de nouvelles réalisations ont vu le jour à Baden, à Saint-Gall, à Bönigen, etc., constructions entreprises par les sections cantonales avec l'aide des pouvoirs publics et des fonds de la fédération.

Créée voici soixante ans par l'instituteur allemand Richard Schirrmann, l'œuvre des AJ est un peu la nôtre, chers collègues. Plusieurs associations cantonales sont présidées par des enseignants.

Le secrétaire de l'Association neuchâteloise des AJ n'est autre que Julien Rochat, ancien président SPR, qui à 80 ans bien sonnés assume bravement la tâche quotidienne!

Chers collègues, le Comité central de la FSAJ fait appel

à votre compréhension. Vous recevrez sous peu une documentation relative aux nombreuses AJ suisses qui peuvent accueillir des classes entières pour des séjours de plusieurs jours, et qui disposent de locaux pour l'enseignement.

L'effectif des membres de la FSAJ s'élevait à fin 1968 à 53 901 membres, dont 7605 détiennent la carte de chef ou la carte de famille.

A. P.

**Alliance culturelle romande**

Une cérémonie organisée récemment à Lausanne a été l'occasion de la remise au conseiller d'Etat E. Debétaz du douzième cahier de l'Alliance culturelle romande, consacré au « Pays de Vaud ». Remarquable publication, richement illustrée, essai de rassemblement de documents et d'opinions touchant à l'économie, à l'art, aussi bien qu'à la géographie et à l'histoire. Quelques auteurs ont tenté un « portrait du Vaudois », si attaché à sa terre (Vio Martin), au langage savoureux (Georges Jaccottet), aimant certains côtés de la politique (Paul Chaudet), et dont les sentiments religieux s'apparentent souvent à une certaine « mythologie paysanne » (Marcel Gavillet).

Pages percutantes de Mireille Küttel sur le rôle de « La femme dans le Pays de Vaud », propos spirituels de C.-F.



Landry sur « Le Vaudois et le Verbe » ; l'architecture, le théâtre, la musique, l'école, le tourisme, vraiment l'Alliance culturelle a réuni dans cette centaine de pages un attachant portrait de notre terre et de ses gens, évoquant ce « don de liberté qui colle à la terre et laisse les maîtres planer dans les nuées ».

A. P.

*La Patrie vaudoise*, 12<sup>e</sup> Cahier de l'Alliance culturelle vaudoise, chez Weber-Perret, 39c, avenue Bel-Air, 1225 Chêne-Bourg, Genève.

### Echange de classe

Quel maître de classe supérieure vaudoise s'intéresserait à un échange d'une semaine avec une classe de Thurgovie ? Renseignements et inscriptions auprès de André Pulfer, 1802 Corseaux.

### Directeurs et directrices de colonies de vacances

Pour encadrer les quelque 700 enfants qui partiront cet été dans ses colonies de vacances, tant à la mer qu'à la montagne, le Mouvement de la jeunesse suisse romande doit s'assurer le concours d'une douzaine de directeurs.

Que les personnes capables d'assumer cette responsabilité, qui désirent consacrer un mois de leurs vacances dans une action combien enrichissante, d'aide à l'enfance, prennent contact avec notre secrétariat, 5, rue du Temple, Genève, tél. (022) 31 20 90. Celui-ci leur fournira tous les renseignements nécessaires et prendra note de leur éventuelle inscription.

### Echange d'appartement

Professeurs espagnols, Don Juan près Alicante, échangeaient leur appartement aux vacances d'été. Offres à M<sup>me</sup> E. Lanz, 1815 Baugy-sur-Clarens, chemin de Champ-Riond.

## XXXVII<sup>e</sup> Congrès de la FIAI

Pour la première fois dans son histoire, la FIAI a tenu son assemblée générale des délégués dans un pays dont l'association d'enseignants n'appartient pas à la Fédération.

Elle a répondu à l'invitation de l'« Irish National Teachers » organisation, qui organisait également le congrès annuel de la CMOPE, à l'occasion de son 100<sup>e</sup> anniversaire. C'est donc à Dublin, du 18 au 21 juillet 1968 que se sont rencontrés les délégués de 24 associations d'instituteurs, en présence de représentants de l'UNESCO, de la CMOPE et de diverses organisations d'enseignants.

Disons d'emblée, qu'au milieu de cet été incertain, l'Irlande avait réservé une semaine ensoleillée aux congressistes, et que l'excursion traditionnelle a permis de faire connaissance avec un pays attachant à plusieurs égards.

Deux thèmes principaux avaient été proposés à l'étude des associations. Le premier, en rapport avec le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, avait pour objet d'envisager dans quelle mesure, et par quels moyens les enseignants peuvent contribuer à une meilleure connaissance et à une mise en pratique de la Déclaration.

Le second, constituant une suite logique du thème mis en discussion au congrès de Copenhague (voir « Educateur » N° 4 du 2 février 1968), s'appuyait sur la recommandation concernant la condition du personnel enseignant adoptée en 1966 par la Conférence intergouvernementale spéciale, réunie sous le patronage de l'UNESCO.

Il avait traité plus particulièrement à l'étude de certains articles du chapitre VIII : Droits des enseignants.

Comme chaque année, des questionnaires avaient été adressés aux associations. Les rapports de synthèse présentés au congrès furent abondamment discutés et aboutirent au vote de résolutions.

Le congrès, présidé par M. Peter A. Andersen du Danemark avait également à prendre position sur un rapport établi par une commission spéciale concernant les rapports de la FIAI avec la CMOPE. On se souvient que cette ques-

tion, soulevée par les Pays-Bas avait, à Copenhague, fait l'objet d'un renvoi à une commission, laquelle s'est réunie à Paris en avril. La discussion était importante, car de son aboutissement dépendait la vie, la raison d'être même de la FIAI.

### Message du représentant de l'UNESCO

Depuis une vingtaine d'années l'UNESCO suit avec intérêt et amitié les travaux de la FIAI. M. Vladimir Hercik, est heureux d'apporter aux congressistes le salut cordial de son organisation. Le choix des thèmes mis en discussion entre directement dans les préoccupations de l'UNESCO. Après la publication de la Recommandation, il convenait de mener une enquête visant à connaître dans quelle mesure, celle-ci est appliquée dans les divers pays. La FIAI a en quelque sorte devancé l'UNESCO et l'OIT, donnant à ces organismes des bases pertinentes, permettant de mettre en relief certaines réalisations, mais aussi de mesurer le chemin qui reste à parcourir.

Quant à la connaissance et à la mise en pratique de la Déclaration des Droits de l'Homme, l'apport des praticiens, l'examen des moyens dont disposent les enseignants pour contribuer à son application, offrent un intérêt évident et une contribution originale à la cause que défendent les Nations Unies.

M. Hercik félicite la FIAI du travail constructif qu'elle continue d'accomplir pour l'amélioration de l'enseignement primaire, et la remercie pour le concours qu'elle apporte à l'œuvre de l'UNESCO.

### Relations FIAI-CMOPE

Le rapport de la Commission spéciale réunie à Paris a été examiné par le Bureau exécutif. Il est repris et discuté tel quel. Alors que le texte avait été adopté à l'unanimité à Paris par les délégués des associations présentes, quelques divergences se manifestent, notamment sur le caractère de représentativité de la FIAI au sein de la CMOPE. On a

**névralgie**  
**refroidissements**  
**maux de tête**  
**rhumatisme**  
**lumbago** **sciaticque**

prenez **KAFA** poudre ou comprimés  
soulage rapidement

beaucoup insisté sur l'évolution générale de l'enseignement, qui permet difficilement de tracer une limite entre les enseignements primaires et secondaires dans les pays membres. Le sentiment général est pourtant que, pour le moment, la FIAI est l'organisme le mieux à même de défendre les intérêts et la manière de voir des maîtres enseignant dans le degré primaire, vouant leur soin à l'éducation de base.

D'autre part, il s'agit de sauver non seulement la tradition, mais l'état d'esprit qui anime la FIAI.

Il est certes regrettable que les moyens financiers de la Fédération ne lui permettent pas de subventionner les associations extra-européennes, notamment celles appartenant au tiers monde, ce qui faciliterait la participation de leurs délégués aux congrès. La FIAI pourrait prendre un caractère moins exclusivement continental. Par l'amélioration de ses méthodes de travail, des contacts plus suivis avec le Conseil de la Coopération culturelle de l'Europe, et avec d'autres organisations intergouvernementales, la FIAI peut augmenter son efficacité et son audience.

### RÉSOLUTION

A la suite d'une décision de l'Assemblée des délégués de 1967 à Copenhague, le Bureau exécutif de la FIAI a chargé une Commission spéciale d'étudier à nouveau les relations entre notre Fédération et la CMOPE. Il a présenté devant le 37<sup>e</sup> Congrès de la FIAI, réuni à Dublin du 18 au 21 juillet 1968, le rapport suivant qui a été **admis à l'unanimité des délégués présents**.

1 — L'Assemblée des délégués est consciente de l'évolution rapide qui se manifeste partout dans le domaine de l'éducation, évolution qui entraîne de profondes réformes des structures scolaires traditionnelles ainsi que de la formation des maîtres, et tend vers une continuité toujours plus effective des divers degrés de l'enseignement.

Elle constate toutefois que, quel que soit le système d'éducation adopté et son stade de réalisation, un enseignement primaire dont la durée peut varier d'un pays à l'autre demeure le fondement de tout l'édifice scolaire et de toute formation ultérieure.

L'Assemblée des délégués est convaincue que cette éducation pose des problèmes qui lui sont propres, dont l'étude et la solution appartiennent plus particulièrement aux enseignants primaires, aussi bien sur le plan national qu'international.

Elle estime que la FIAI demeure actuellement l'organisme le mieux qualifié pour accomplir cette tâche sur le plan international.

En conséquence, à l'unanimité, elle propose :

— que la FIAI poursuive son œuvre, pour le moment en tant que **Fédération internationale indépendante, et continue, au sein de la CMOPE, à représenter les intérêts particuliers de l'enseignement primaire** ;

— elle suggère de plus que ses discussions aient lieu sur le rôle futur de la FIAI au sein de la CMOPE.

2 — L'Assemblée a recherché les moyens de renforcer et de rendre plus efficace la coopération entre la CMOPE et la FIAI en vue d'améliorer à la fois la coordination des activités des deux organisations, l'information réciproque et la coopération de tous leurs membres, notamment dans le domaine de l'éducation primaire.

Elle formule à ce sujet les suggestions suivantes :

**2.1 Dans toute la mesure du possible, la FIAI cherche à soumettre à l'étude de ses conférences annuelles des sujets se rapportant, dans son domaine propre, aux thèmes généraux portés à l'ordre du jour des congrès de la CMOPE.**

**2.2 La FIAI exprime le vœu que les thèmes d'étude de la CMOPE soient choisis en fonction des préoccupations majeures actuelles des organisations nationales et internationales.**

**2.3 La FIAI demande à la CMOPE de réserver, à l'occasion de chacun de ses congrès mondiaux, une journée au cours de laquelle notre Fédération présenterait un rapport sur les résultats des travaux consacrés par son congrès à l'étude d'un problème concernant l'enseignement primaire et le soumettrait à la discussion de l'ensemble des délégués de la CMOPE.**

**3 — Relations avec le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe et autres organisations intergouvernementales européennes.**

L'Assemblée constate l'influence sans cesse plus marquée exercée sur la politique éducative nationale de nombreux pays par les recommandations formulées en ce domaine par des organismes intergouvernementaux européens.

Elle constate aussi que nos organisations internationales n'ont pas été en mesure, jusqu'ici, de faire entendre leur voix devant ces diverses institutions, ni d'influencer leurs décisions.

**3.1 Elle demande en particulier que le Comité de liaison de la CMOPE avec le CCC présente prochainement un rapport et un programme d'action aux Associations européennes intéressées et les renseigne régulièrement sur ses activités.**

**3.2 Elle constate que nos Associations nationales des pays du Marché commun n'ont aucun contact, par l'intermédiaire de la FIAI ou de la CMOPE, avec les organismes de cette institution s'occupant des problèmes d'éducation et ne sont pas en mesure d'exercer une quelconque influence sur leurs décisions dans ce domaine. La situation est la même en ce qui concerne les associations des pays faisant partie de l'OCDE.**

**4 — Amélioration des méthodes de travail de la FIAI**

L'Assemblée reconnaît que dans l'état actuel de l'appareil de direction et d'exécution de notre Fédération, qui ne dispose d'aucun personnel employé à plein temps, il est difficile d'augmenter la somme des travaux demandés au Bureau exécutif et au secrétariat général.

**4.1 L'Assemblée suggère au Bureau exécutif d'étudier une réorganisation du secrétariat en vue de lui permettre d'accomplir un travail plus suivi et effectif et d'envisager un élargissement du Bureau exécutif.**

**4.2 Elle demande au Bureau exécutif d'étudier la question de la fréquence des Congrès internationaux.**

**4.3 Elle suggère au Bureau exécutif de revoir la méthode de travail de nos Congrès annuels, notamment en introduisant la technique des groupes de discussion.**

### L'ENSEIGNEMENT DES « DROITS DE L'HOMME »

Le questionnaire proposé aux associations portait sur trois points essentiels :

1) Quels sont les moyens mis officiellement à disposition des maîtres et des élèves, et quels moyens accessoires sont-ils utilisés pour promouvoir l'esprit des Droits de l'homme dans l'enseignement.

2) Quelle est l'opinion des associations quant aux méthodes et moyens employés, quant à leur adaptation et à leur efficacité, et par quelles voies les enseignants peuvent-ils influencer cet enseignement ?

3) Comment les associations envisagent-elles concrètement le rôle de l'enseignement de l'histoire et de l'instruction civique dans le sens du thème, et comment préparer les élèves aux contradictions existant entre l'idéal proclamé et les réalités de la vie contemporaine ?

Quinze associations ont répondu au questionnaire, et il appartenait à Mlle Karin Johansson de Suède d'en présenter la synthèse.

On peut constater tout d'abord qu'il n'existe dans aucun pays un enseignement systématique de la Déclaration des Droits de l'Homme, car il importe moins d'en connaître les articles que de chercher à en insuffler l'esprit. C'est à travers

l'enseignement général, plus particulièrement dans les leçons d'histoire, de géographie, d'instruction civique que les maîtres doivent s'efforcer d'amener leurs élèves à une meilleure compréhension, à un respect plus grand des autres peuples. Mais, en plus des références au texte de la Déclaration, c'est un climat qu'il s'agit de créer dans la classe, indépendamment de toute discipline particulière. Pour ce faire, la collaboration des autorités scolaires est indispensable. L'esprit de la Déclaration devrait transparaître dans la préparation même des maîtres ; ceux-ci devraient pouvoir se procurer largement les auxiliaires d'enseignement, la documentation nécessaire. Plusieurs pays ont déjà agi dans ce sens en fournissant des documents préparés par des enseignants qualifiés, à la portée des élèves. L'école ne peut toutefois s'en tenir à la proclamation d'un idéal, resté théorique. Il est de son devoir de rendre les enfants conscients du fait que la brèche entre pays riches et pays en voie de développement va plutôt en s'élargissant, et que les préjugés raciaux, le nationalisme borné se répandent, mettant en péril la base même de l'existence de l'humanité.

Il va de soi que l'évocation de ces problèmes doit être adaptée à l'âge des enfants. Il appartient aux associations d'enseignants d'insister auprès des autorités scolaires afin que des directives soient données dans ce sens, et que l'enseignement des Droits de l'homme puisse transparaître de toutes les disciplines scolaires.

La discussion est fournie et animée. Un peu partout, on insiste pour que l'enseignement de l'histoire, en particulier, soit dépouillé de tout esprit « cocardier ». Les manuels en usage, ont, à cet effet un grand besoin de renouvellement.

La création d'activités collectives et communautaires dans les classes est également de nature à créer un esprit positif face à l'idéal de la Déclaration. Plus l'âge des élèves avance, plus doit être développée en eux le sens des responsabilités individuelles et des responsabilités communautaires.

Toutes les occasions qui se présentent doivent être saisies pour enseigner les principes de la Déclaration. Les moyens concrets doivent être créés. Il faut en outre que les maîtres soient préparés à cet enseignement et que les autorités leur accordent les moyens auxiliaires nécessaires à son efficacité.

## Résolution

### Annexe II

#### COMMENT L'ÉCOLE PRIMAIRE PEUT-ELLE CONTRIBUER À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET À LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME PAR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET L'ÉDUCATION CIVIQUE

En cette année du XXe anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, la 37e Assemblée internationale des délégués de la FIAI, siégeant à Dublin du 18 au 21 juillet 1968, met l'accent sur l'importance de ce document remarquable pour l'avenir de l'humanité et constate avec regret que ses principes n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre.

Le Congrès réaffirme la volonté de la FIAI de contribuer à la réalisation de cet objectif en faisant connaître la Déclaration et en la proposant au besoin d'idéal et d'action de la jeunesse.

Le Congrès insiste sur le fait :

— qu'une des tâches majeures de l'éducation est de développer le respect de l'inviolabilité de la vie humaine, de la personne humaine, de la vérité et de la justice et par là-même le droit à l'intégrité de la personne ;

— qu'il appartient à l'école de créer, au sein de la jeunesse, un sentiment plus aigu de compréhension pour d'autres civilisations et l'aider à prendre conscience de l'impor-

tance de la coopération internationale et des bonnes relations entre les peuples, afin de mieux promouvoir et garantir la paix et la liberté et d'assurer à l'individu de meilleures conditions de vie ;

— que cette compréhension et cette attitude doivent s'instaurer dès le plus jeune âge dans l'école primaire ;

— que l'école seule ne peut réussir à promouvoir les Droits de l'homme. Il faut que les gouvernements et les peuples reconnaissent et établissent tous les droits de l'homme définis dans les diverses déclarations et conventions internationales.

Le Congrès désire présenter à ce sujet les recommandations suivantes :

1. que l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme inspire toute l'éducation dans tous les pays ;

1.1 que les autorités scolaires et d'autres institutions, en collaboration avec les organisations d'enseignants, émettent des suggestions sur les moyens d'assurer l'éducation des droits de l'homme dans les diverses disciplines scolaires et, notamment, dans le domaine de l'histoire et de l'éducation civique ;

1.2 que toute formation et tout perfectionnement des enseignants s'attachent à approfondir la connaissance des divers articles de la Déclaration ;

1.3 que l'on crée une attitude positive envers l'enseignement des droits de l'homme chez tous les maîtres, quelle que soit la discipline dont ils ont la responsabilité.

2. Que cet enseignement soit facilité par des moyens auxiliaires fournis par les autorités scolaires ;

2.1 qu'à tous les stades de leur production, les moyens auxiliaires d'enseignement soient créés en étroite collaboration avec des maîtres expérimentés ;

2.2 que ces moyens soient obtenus à la suite de contacts et d'une collaboration avec les associations nationales et internationales pour les Nations Unies et avec des institutions qui s'occupent de problèmes internationaux ;

2.3 que le matériel didactique soit en coopération avec la radio, la télévision, les maisons d'édition et les producteurs de matériel scolaire.

3. Que l'organisation de la vie scolaire garantisse aux enfants leurs droits individuels et les aide à acquérir et à accepter leurs responsabilités.

## LES DROITS DES ENSEIGNANTS

La Recommandation de l'UNESCO consacre une douzaine d'articles, aux droits qui devraient universellement être reconnus aux enseignants. Il serait trop long d'énumérer ici les questions posées, et surtout d'analyser en détail les réponses des associations. Les situations des enseignants varient tellement d'un pays à l'autre, que le rapporteur, M. Heinrich Rodenstein d'Allemagne fédérale a réussi à exploiter en présentant une synthèse d'une haute tenue philosophique.

De la diversité des réponses, il ressort toutefois que dans quasi tous les pays, il reste fort à faire pour satisfaire aux recommandations.

Les principaux points portaient sur la procédure légale de consultation des enseignants, la procédure de négociation pour la rémunération et les conditions de travail, la nature de l'organe chargé de régler les conflits relatifs aux conditions de travail des enseignants, la liberté du choix des méthodes d'enseignement, le système d'inspection institué, les droits civiques.

Si l'on s'en tient à la consultation et au tribunal arbitral, force est bien de constater que peu de pays possèdent des dispositions légales satisfaisantes à la Recommandation.

C'est dire que partout, un des objectifs principaux des associations nationales est de travailler à la mise en application de ces principes fondamentaux.



A ce propos, combien y a-t-il de nos membres qui possèdent ou ont simplement connaissance de la Recommandation, si souvent citée ?

Elle représente pourtant une base de travail indispensable, un document de référence qui gardera sa valeur longtemps encore.

Il appartient d'une part à l'OIT et à l'UNESCO, et d'autre part aux associations professionnelles de concentrer leurs efforts pour en faire connaître la teneur, et en assurer les applications par tous les pays.

### III. — Les droits des enseignants

1. Les délégués au 37<sup>e</sup> Congrès de la FIAI, réunis à Dublin du 18 au 21 juillet 1968, ont étudié avec la plus grande satisfaction les principes essentiels relatifs aux droits des enseignants, tels qu'ils sont définis dans la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant adoptée par la Conférence intergouvernementale de 1966.

2. Ils attendent de l'UNESCO qu'elle s'efforce d'assurer l'exécution intégrale de cette Recommandation par les gouvernements de tous les pays.

3. Ils formulent le vœu que le Comité mixte OIT-UNESCO d'experts chargé d'examiner les rapports des gouvernements sur l'application des principes par la Recommandation tienne compte des travaux et conclusions de la FIAI relatifs à ce problème.

4. Ils demandent de plus à toutes les associations nationales membres de la FIAI d'intervenir auprès de leur gouvernement pour que soient réalisées toutes les recommandations qui ne le sont pas encore.

5. Ils demandent en particulier à toutes les associations affiliées de lutter efficacement pour qu'elles puissent intervenir à part égale dans les études et décisions de tous les organismes s'occupant de l'école et des services de l'enseignement, conformément à la Recommandation.

6. Les délégués expriment la ferme conviction que la pleine application de ces recommandations, en revalorisant la condition sociale des enseignants, contribuerait efficacement à créer pour les enfants les conditions éducatives et sociales nécessaires à leur plein épanouissement en tant que futurs citoyens.

### Activité des associations nationales

Chaque année, les associations envoient au secrétariat général un rapport sur les principaux aspects de leur activité. C'est l'occasion, pour le secrétaire général Robert Michel, de tracer un panorama des préoccupations communes aux enseignants du monde entier. On peut constater que, de plus en plus, en dépit des conditions, des circonstances propres à chaque pays, les solutions aux principaux problèmes accusent une certaine convergence dans les vœux des enseignants. Certes, les réalisations de pays à pays présentent encore bien de la diversité ; pourtant, il se dégage des actions entreprises par les associations un certain nombre de lignes de force dont la direction générale est commune.

Parmi les grands chapitres, il faut citer cette mutation générale de l'enseignement dénommée « Réforme scolaire ». Un peu partout, l'école est en train de revoir ses structures, ses programmes, ses horaires. A travers les diverses solutions préconisées, on peut suivre le constant souci des enseignants de ne pas séparer trop tôt les élèves dans des sections spécialisées, de laisser le plus longtemps possible l'éventail des possibilités ouvert, de tenir compte des handicaps socio-économiques dont souffrent un nombre considérable d'enfants.

Les efforts des associations concernant les conditions de travail, la formation et le perfectionnement des maîtres, la politique des salaires ne sont certes pas toujours couronnés de succès, mais chaque fois qu'un pas est fait quelque part,

il y a plaisir à le signaler. Ces conquêtes sociales ne peuvent se faire que dans l'unité d'action des enseignants. Aussi, là où les associations ont réalisé une union plus grande sur le plan national, leur influence a été augmentée.

### Rapport des chefs de délégation

Pour répondre aux vœux des collègues de Finlande, cette année, chaque chef de délégation avait à renseigner oralement l'assemblée sur l'organisation interne, les moyens d'action et les cotisations versées par les membres de chaque association. Il va de soi qu'il est impossible de tracer ici un parallèle même succinct entre les cotisations et les prestations assurées. Ce coup d'œil permettait toutefois de constater que là où l'association est mieux structurée, là aussi où le sacrifice demandé aux membres est le plus important, l'efficacité et l'influence de l'organisation sont meilleures.

### Rapport financier

Ce rapport est présenté par notre collègue genevois G. Willemin, trésorier de la FIAI. Les comptes présentent un excédent de recettes de Fr. 17 371.56. Le fonds de solidarité est en augmentation. Il accuse un avoir de Fr. 93 685.59, alors que le fonds dit « UNESCO » s'élève à Fr. 3608.19.

Le premier de ces fonds a été créé avant la deuxième guerre mondiale. Il permet de venir en aide, d'une façon modeste, il est vrai, aux collègues victimes de cataclysmes naturels ou politiques. C'est ainsi qu'il est intervenu en 1953 à la suite du raz de marée qui dévasta la Hollande, et lors du tremblement de terre qui détruisit Skopje.

Le deuxième est destiné à la publication éventuelle de documents du genre de la brochure « La compréhension internationale à l'école primaire » diffusée l'an dernier.

### Elections

M. Peter Andersen, du Danemark, élu président de la FIAI l'an dernier à Copenhague pour une période de deux ans reste en fonction.

Le secrétaire général, Robert Michel de Lausanne, ainsi que le trésorier Gustave Willemin de Genève sont réélus à l'unanimité. Le bureau exécutif comprendra les représentants des associations d'Allemagne fédérale (AGDL), d'Angleterre (NUT), de France (SNI), de Belgique (FGIB), du Japon (JTU), du Luxembourg (Les Instituteurs réunis), et de Norvège (NL).

Le délégué de la FIAI au comité exécutif de la CMOPE est réélu en la personne de Robert Michel, secrétaire général.

### Prochain congrès

Le congrès 1969 se tiendra, sur proposition des collègues Finlandais, à Helsinki du 23 au 26 juillet. Les thèmes retenus par le Bureau exécutif sont :

- 1) L'éducation pré-scolaire ;
- 2) La sécurité sociale des enseignants.

### Excursion

Traditionnellement, les travaux du congrès ont été coupés et agrémentés par une excursion préparée par nos collègues irlandais. Des cars conduisirent les participants dans le comté de Wicklow, à Glendalough où se trouvent d'intéressants vestiges datant du VI<sup>e</sup> siècle, dans un paysage pittoresque. L'excursion se termina par un repas en commun servi dans un collège, internat pour jeunes filles se destinant à l'enseignement. Le repas fut agrémenté de diverses productions folkloriques : ballades irlandaises, harpe, etc.

Le congrès de Dublin laissera un excellent souvenir aux participants, il permit la découverte, à la fois d'une contrée et d'un esprit particulier et attachant.

G. Bobillier.

# vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. 0 (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

## Le bulletin...

**Lettre ouverte à M. le conseiller d'Etat Pierre Aubert.**  
Monsieur le Conseiller,

On dit que les Vaudois regrettent la reine Berthe et les comtes de Savoie. Serait-ce là la raison qui les a incités à désigner un « régent » pour siéger au sein de notre gouvernement ? Je pense plutôt que le régent peu à peu devient citoyen à part entière : ici, conseiller communal ; là, municipal ; ailleurs, juge ; et maintenant, conseiller d'Etat.

Permettez-moi donc de vous féliciter pour votre brillante élection. Passer au premier tour, dans l'indifférence générale, cela reste une performance.

Mais le bruit de la campagne électorale s'est tu. Vous sortez vainqueur, mais seul. Le partisan s'efface pour faire place à l'homme. Les citoyens et citoyennes de ce canton ont les yeux sur vous : à vous de jouer, si je puis m'exprimer ainsi. Les instituteurs et les institutrices, le corps enseignant en général, ont aussi les yeux fixés sur vous. Vous étiez des leurs, vous l'êtes encore je l'espère, et vous avez à montrer aux yeux de tous que, de par votre profession, vous faites partie d'une élite capable d'avoir des hommes de gouvernement et non seulement des secrétaires de sociétés.

Avec mes vœux de réussite dans cette tâche difficile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, mes respectueuses salutations.

PG.

## Postes au concours

Ils sont fort nombreux. Ils ont paru dans la « Feuille des Avis officiels » des 28 et 31 janvier 1969, avec délai d'inscription au 12 février.

Je me permets de rappeler à nos nouveaux collègues :

1. Que certaines communes choient leur corps enseignant, d'autres moins, d'autres pas.
2. Que les belles promesses... (dicton connu).
3. Qu'il est de beaucoup préférable de régler certains détails comme les loyers des appartements communaux avant d'être nommé.
4. Qu'un conseil du secrétariat central SPV ne coûte que le prix de la communication téléphonique (021) 27 65 59. Et bonne chance !

PG.

## Permanence des nombres en couleurs

Vendredi 21 février 1969, de 16 h. 30 à 18 h. 30, au collège de Floréal à Lausanne.

## CEMEA

Le Groupement vaudois des CEMEA organisera le **mercredi 12 février** de 14 h. 30 à 18 h. 30 au Collège du Belvédère à Lausanne, avec la participation de M. Jacques Vivant, animateur de tous les cours de formation des responsables des activités Chant et Danses en France, une conférence sur le thème : « Le rôle de la danse dans l'éducation ». L'exposé sera suivi d'une mise en pratique et les membres présents **pourront danser les danses collectives proposées.**

Cette séance s'adresse à tous les enseignants pratiquant les danses collectives en classe ou avec tout autre groupe d'enfants.

## AVMG

### Excursion d'un jour en montagne aux Arpillles (Pays-d'Enhaut)

Cette excursion, loin des pistes encombrées habituelles, est ouverte à tout bon ou moyen skieur du corps enseignant. Il n'est pas nécessaire de posséder de connaissances en haute montagne, il suffit d'aimer la marche avec peaux... Départ tôt le dimanche matin 23 février à Lausanne. Déplacement en voiture. Les automobilistes seront défrayés par l'AVMG.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 16 février auprès de M. Numa Yersin, 11, Champ-Rond, Lausanne, tél. (021) 32 22 80.

Le chef technique : D. Jan.



C  
I  
T  
O

## DE NOUVEAUX MODÈLES !

Duplicateur scolaire à alcool  
Duplicateur à encre et stencils (dès 430 francs)  
Machines à adresser et coupe-papiers  
Photocopie à révélateur (pour livres !)  
Photocopie à sec pour rétro-projecteur  
Conditions très intéressantes sur matériel-accessoires.

Tout du SPÉCIALISTE UNIQUEMENT !

Echanges — reprises de toutes marques

Pierre Emery-Fink, agence romande & dépôt à 1066 EPALINGES/Lausanne  
Tél. (021) 32 64 02

*Les* **PLEIADES**

sur Vevey vous offrent:

- 3 bons restaurants
- 3 monte-pentes
- 1 école de ski réputée
- 1 garderie d'enfants
- 10 km de pistes balisées et damées

**Renseignements dans les gares et à la Direction du CEV, Vevey, tél. 51 29 22**



## genève

### Centre d'information SPG, comptes 1968

Comme de coutume, chaque année en janvier, nous tenons à donner à nos lecteurs le résultat de l'exercice financier écoulé, comparé à celui de l'année précédente :

|                                | 1967      | 1968      |
|--------------------------------|-----------|-----------|
| Recettes globales              | 36 685.40 | 34 424.52 |
| Dépenses globales              | 30 909.70 | 28 568.60 |
| Bénéfice comptable             | 5 775.70  | 5 855.92  |
| Bénéfice de l'année précédente | 4 070.30  | 5 775.70  |
| Bénéfice réel de l'exercice    | 1 705.40  | 80.22     |

#### Commentaires

1) En 1967 et 1968, nous avons remboursé leur avance aux trois sections, soit 2500 francs.

2) Le modeste boni de cette année prouve que nos prix de vente et nos frais de gestion sont calculés au plus juste.

3) La marche satisfaisante de notre Centre au cours des neuf années écoulées a été possible grâce à deux facteurs :  
— l'esprit d'équipe des responsables et collaborateurs, unis par l'amitié et un idéal commun ;  
— la confiance des collègues de Genève, des cantons romands et de l'étranger, qui ont acheté, nombreux, nos travaux.

4) Le fait que la plupart de ces derniers sont actuellement épuisés (34 sur 51) justifie notre politique et nos objectifs pédagogiques :

- répondre sans tarder aux besoins immédiats de nos collègues en travaux directement utilisables dans leur classe ou en ouvrages d'information actuelle, soit pédagogique, soit professionnelle ;
- ne pas rééditer une publication épuisée sans raison valable, afin que nous puissions nous renouveler sans cesse.

| Travaux non épuisés     | Fiches         | Prix                 |
|-------------------------|----------------|----------------------|
| Vocabulaire             | 4e 86 A5       | 6.—                  |
|                         | 5e - 7e 396 A6 | 5.—                  |
| Dictée Delez            | 6e 30 A5       | 5.—                  |
| Grammaire moderne       | 5e 62 A4       | 9.—                  |
| Arithmétique :          |                |                      |
| — corrigé manuel        | 5e 160 A5      | 9.—                  |
| — corrigé manuel        | 6e 133 A5      | 6.—                  |
| Géographie :            |                |                      |
| — textes sur Genève     | 6e 36 A5       | 2.—                  |
| — textes sur la Suisse  | 6e 188 A5      | 4.—                  |
| — cartes muettes Suisse | 6e 28 A4       | 15.— (les 10 séries) |
| — rues de Genève        | 4e 18 A4       | 2.50                 |
| — Esquimaux             | 1re - 3e 35 A4 | 3.50                 |
| Poissons                | 3e - 6e 23 A4  | 2.—                  |
| Crayonnage              | 2e - 4e 31 A4  | 6.—                  |

#### Nouveau

Pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré : Mathématique moderne et signaux routiers, 23 fiches A4, prix 5 francs.

E. F.

## neuchâtel

### Rapport du Comité central SPN pour 1968

#### 1. Introduction

L'année 1968 aura revêtu pour la SPN-VPOD et, par conséquent, pour le corps enseignant des écoles primaires et préprofessionnelles neuchâteloises une très grande importance.

Si les événements de mai 1968, en France, ont eu une certaine influence sur la société, ceux qui, au cours de l'année 1968, ont ponctué de diverses manières les activités du Comité central de la SPN ne seront pas sans effets certains. Ces événements sont, pour mémoire, l'examen, la discussion et le refus par les membres de notre association du projet de loi du Département de l'instruction publique sur le statut du corps enseignant, la fusion des caisses de remplacement des corps enseignants primaire et secondaire, la révision de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat, les activités de la Commission pédagogique de la SPN.

#### 2. Projet de loi sur le statut du corps enseignant

Le projet de loi sur le statut du corps enseignant a été l'objet de nos préoccupations du mois de mars à celui de novembre. Vu l'importance que ce projet de loi avait pour le corps enseignant, le Comité central dans toute son étude et les négociations menées s'est adjoint les présidents de nos six sections.

En mars le premier projet du DIP nous est parvenu. Nous l'avons aussitôt transmis à tous nos membres. Les remarques qu'il suscitait ont été énoncées dans des assemblées de section, en mai. Une première synthèse de toutes les suggestions de nos membres a été établie dans une assemblée réunissant présidents de section et membres du Comité central puis, une seconde synthèse a été élaborée avec nos

collègues du Syndicat des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur. Dans cette assemblée qui s'est tenue, aux Vieux-Prés, il avait été implicitement admis que les thèses d'une association seraient aussi celles de l'autre.

Les points sur lesquels nous défendions des positions de principe étaient les suivants : participation de droit des membres du corps enseignant dans les Commissions scolaires dans la proportion d'un tiers des membres de la commission (selon une résolution votée unanimement en assemblée générale, en 1967, à Dombresson), liberté d'établissement, organe de recours, perfectionnement professionnel.

A la suite des contrepropositions que nous avons fait parvenir au château, le chef du DIP a remanié son premier projet pour en établir un nouveau en octobre. C'est ce projet que nous avons soumis à votre réflexion et que vous avez refusé, le 16 novembre, à Fontainemelon, par 181 voix contre 23 et 11 abstentions.

Le Syndicat des corps enseignant secondaire, professionnel et supérieur, quant à lui, accepta en assemblée générale à Boudry le projet de loi sur le statut du corps enseignant.

Notre décision de rejet eut les conséquences suivantes : « Le projet de loi n'ayant pas été approuvé par l'une des trois associations intéressées, nous portons à votre connaissance que le Conseil d'Etat a décidé — comme nous l'avions d'emblée annoncé pour cette éventualité — de renoncer à présenter un projet de loi au Grand Conseil. Le dossier de cette affaire est donc classé. Il le restera jusqu'au moment où des faits nouveaux justifieraient sa réouverture. » (Extraits de la lettre du chef du DIP au CC/SPN du 4.12.68).

Le vote des membres de la SPN a démontré qu'ils préféreraient l'absence de statut à un statut qui n'aurait point donné satisfaction.

### 3. Caisse cantonale de remplacement

Depuis plusieurs années, le Comité central demandait une révision de la loi sur la Caisse cantonale de remplacement. Nous souhaitions, entre autres, bénéficier comme nos collègues de l'enseignement secondaire d'une franchise de trois jours avant de demander un certificat médical ; nous désirions aussi la suppression de l'indemnité journalière de Fr. 2.—, pénalité instituée pour éviter les abus, qui n'avait plus guère de sens. Enfin, et c'est le fait le plus important, la Caisse du corps enseignant primaire accusait, ces dernières années des déficits non négligeables (Fr. 21 703.05 en 1967 par exemple) et il eût été nécessaire d'envisager une hausse de nos cotisations pour éviter une situation financière trop malsaine. La Caisse de remplacement du corps secondaire moins sollicitée était dans une bonne situation.

La fusion de notre caisse (724 membres) avec celle du corps enseignant secondaire (1116 membres) fut une heureuse solution. Au 31.12.67, notre caisse avait un capital de Fr. 234 535.20 ; celle du corps enseignant secondaire de Fr. 1 011 678.87. La fusion des deux caisses fut adoptée avec facilité par le Grand Conseil, les associations professionnelles y étant unanimement favorables. La nouvelle caisse, avec un capital initial de Fr. 1 250 000.— est créée dès le 1<sup>er</sup> janvier 1969. L'excédent de capital a permis la création d'un fonds de secours destiné à venir en aide à des membres de la caisse qui, par la suite de maladie ou d'accidents, sont tombés ou risquent de tomber dans la gêne. Autre avantage, les cotisations que nous versons à la caisse de remplacement passeront de 4,5 % à 4 %.

Sous réserve de ratification par les conférences officielles de district du corps enseignant primaire et préprofessionnel, nos délégués au nouveau comité de la Caisse de remplacement sont Mlle Monique Jacot de Travers, M. Herbert Jacot-Guillarmod du Landeron, M. Georges Montandon de Peseux et M. Blaise Perrenoud de La Chaux-de-Fonds.

Nous remercions le chef du DIP d'avoir facilité cette fusion et nos collègues de l'enseignement secondaire de l'avoir favorisée.

### 4. Caisse de pensions

Une réforme de la Caisse de pensions était souhaitée par la plupart des associations professionnelles. Le 18 janvier 1968, nos membres étaient conviés à une séance d'information mais celle-ci fut peu fréquentée. Les discussions relatives à cet objet se sont déroulées, il est vrai, au niveau du cartel cantonal VPOD où sont réunis enseignants et fonctionnaires.

Le Grand Conseil a accepté le nouveau projet de loi sur la Caisse de pensions. Si l'augmentation de nos cotisations sera légère, il en résultera divers avantages. Les collègues âgés ne verront plus, lors d'une revalorisation de leur traitement, leur salaire diminuer la première année en raison de rachats ; le maximum de la rente de veuve passera de 30 à 33 %. Une retraite anticipée est prévue si l'assuré qui, bien que n'étant pas invalide au sens médical du terme, n'est plus capable de remplir convenablement ses fonctions sans qu'il y ait faute de sa part, peut être mis d'office à la retraite, après avoir été entendu, si au moins cinq années complètes séparent l'intéressé de la limite d'âge la plus rapprochée.

La VPOD s'est encore réservé la possibilité d'obtenir quelques modifications minimales sur des points ne donnant pas encore entière satisfaction dans les règlements d'application de la loi.

### 5. Assurance scolaire contre les accidents

Cette année encore, un vœu de la SPN et du corps enseignant est devenu réalité. Dans certaines communes, les parents des élèves étaient tenus de payer une assurance-accidents scolaire ; le corps enseignant chargé d'en encaisser la prime. L'Etat va conclure avec une société d'assurance un contrat pour tous les élèves du canton couvrant l'ensemble des accidents pouvant survenir à l'école, sur le chemin de

l'école ou en rapport avec des manifestations scolaires (cortèges, courses scolaires, visites, camps de ski d'une durée maximum de six jours, campagnes de ramassage, stages d'orientation professionnelle).

### 6. Stabilisation des auxiliaires

Une commission officielle présidée par M. Roger Hügli, chef du service de l'enseignement primaire et préprofessionnel a été instituée au début de l'année pour assurer une situation plus sûre à une trentaine d'institutrices ne disposant pas des brevets légaux et appelées à tenir une classe pendant la période de grande pénurie, Mme Roxan Marti, membre du Comité central y présente la SPN. Ces mesures de stabilisation sont rendues nécessaires par une situation de fait. La commission a déterminé les conditions pour l'accession à une stabilisation. Après avoir consulté les six comités de section, un premier rapport de la commission a reçu l'entière approbation du Comité central ; ce rapport, prévoit, entre autres, un point sur lequel nous ne pouvons transiger : le caractère unique de ces mesures de stabilisation.

En cette occasion, le Comité central a vivement apprécié la procédure de consultation appliquée par le DIP ; il espère qu'elle se renouvellera dans d'autres circonstances.

### 7. Appréciation du travail scolaire

Une autre commission officielle, sous la présidence de M. A. Ischer, inspecteur, établit des normes nouvelles d'appréciation du travail scolaire, normes qui bouleverseront bien des habitudes. Dans cette commission la SPN est représentée par Mlle M. Theurillat de La Chaux-de-Fonds et par M. Hubert Guye de Neuchâtel. La commission a déjà effectué un grand travail que le Comité central a suivi dans le détail mais elle n'a pas encore établi son rapport définitif.

### 8. Commission pédagogique de la SPN

Présidée par le collègue P.A. Pélichet des Brenets, la Commission pédagogique effectue un excellent travail. Le Comité central lui a confié le soin d'étudier et d'assurer la continuité de l'enseignement entre la 5<sup>e</sup> année (fin du cycle primaire) et la 1<sup>re</sup> MP (début du cycle secondaire), c'est-à-dire d'analyser les difficultés rencontrées lors de ce passage important. Son rapport qui a paru dans l'« Educateur » 34/68 a été transmis au DIP. Nous espérons que l'autorité tiendra compte des remarques inédites qu'il contient.

La Commission pédagogique a encore été appelée à examiner si le manuel de géographie de MM. L. Berner et H. Perrin convenait à l'enseignement dans les degrés de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années primaires. Le rapport basé sur une consultation des collègues utilisant ce manuel a aussi été remis au DIP ; il propose de créer un groupe de travail chargé d'améliorer le manuel en question.

### 9. Société pédagogique romande

Le Comité central SPN est heureux de compter parmi ses membres, Georges Bobillier, un des vice-présidents de la SPR. Grâce à lui, nous sommes constamment informés des activités du Comité central de notre association faitière. La création d'un centre de formation continue pour les enseignants du degré primaire, la réforme des structures de la SPR et la rénovation future de l'« Educateur » ne manquent pas de nous intéresser.

### 10. Fédération suisse des services publics

Grâce à nos délégués au cartel cantonal VPOD, l'activité syndicale ne nous échappe point. Nous aimerions tout particulièrement remercier notre collègue Willy Schupach, secrétaire fédératif, qui quitte sa fonction le 31 janvier 1969 du travail remarquable qu'il a effectué pour la défense de nos intérêts matériels et pour les aimables contacts que nous avons eus avec lui. Dans les discussions que nous avons eues avec tel ou tel conseiller d'Etat, notre secrétaire syndical a

fort souvent su convaincre le magistrat à notre cause. De cela, nous lui en savons infiniment gré.

Pour l'heure, nous suivons avec intérêt les éventuelles modifications structurales du secrétariat romand VPOD.

#### 11. Commissions SPN

Donnant suite à diverses propositions, le Comité central a nommé ou est sur le point de nommer les commissions suivantes :

##### a) Commission « Concours SPN »

Mission : examiner si la création d'un concours ayant pour but de stimuler les élèves des dernières années de scolarité obligatoire en les incitant à développer leurs qualités physiques, morales, intellectuelles est souhaitable et judicieuse.

##### b) Commission « Dossier courses d'école »

Mission : établir un dossier avec projets détaillés de courses d'école.

##### c) Commission « Structures SPN »

Mission : réexaminer les statuts de la SPN, en établir de nouveaux.

##### d) Commission « Réforme scolaire »

Mission : faire le point global sur la réforme scolaire.

##### e) Commission « Jardinières d'enfants »

Mission : étudier les possibilités d'affiliation à la SPN des jardinières d'enfants.

##### f) Commission « Mathématiques modernes »

Mission : pousser l'étude dans les mathématiques modernes au degré inférieur.

##### g) Commission « Information »

Mission : développer l'information dans les journaux corporatifs.

##### h) Commission « Formation au départ, formation continue »

Mission : étudier la formation des enseignants.

Les commissions g et h réunissent des collègues de la SPN et du syndicat des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur.

#### 12. Information et propagande

La création d'un poste d'administrateur de la SPN à temps partiel s'est avérée être très nécessaire. M. Jean Huguenin notre administrateur est entré en fonctions le 1<sup>er</sup> avril 1968. Avant l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre à Fontainemelon, tous nos membres ont pu être informés très largement. D'autre part, une information continue s'exerce entre le Comité central et les Comités de section. Ainsi, la SPN est devenue une association plus homogène et nous nous efforçons de développer cette information si nécessaire. Nous souhaitons vivement que « l'Educateur » devienne un organe plus efficace et faisons confiance à la commission SPR chargée d'étudier son renouvellement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1969, 505 membres des corps enseignants primaire et préprofessionnel sont affiliés à la SPN ou à la SPN/VPOD sur les quelque 700 institutrices et instituteurs du canton. Le Comité central, en collaboration avec les présidents de sections, grâce à l'édition d'un livret de propagande, fera un effort particulier en 1969 pour assurer à la SPN encore une plus grande représentativité. De cette représentativité dépend son efficacité !

#### 13. Assemblées en 1968

Séances du Comité central : 14 dont 5 avec les présidents de section.

Assemblées des délégués : 2

Assemblées générales : 2

Le Comité central a enregistré les mutations suivantes : le collègue R. Heiniger de La Chaux-de-Fonds, représentant du groupe non VPOD a été remplacé par Mme Yvonne Rollier de Neuchâtel et le collègue René Perrenoud, délégué

du district de La Chaux-de-Fonds a été remplacé par Mlle Hélène Jeanneret.

Malgré leur bref passage dans le Comité central, nous remercions les deux collègues démissionnaires de leur collaboration.

Le Comité central est composé et organisé actuellement de la manière suivante :

Président : Claude Zweierker, St-Blaise

Secrétaire-correspondance : Gérald Bouquet, Buttes

Secrétaire

procès-verbaux : Gilbert Philippin, Peseux

Caissier SPN : Marc-Antoine Grandjean, Boudry

Caissier VPOD : Serge Bouquet, Dombresson

Bulletinier : Georges Bobillier, Le Locle

Assesseurs : Mlle Hélène Jeanneret, La Chaux-de-Fonds ; Mme Roxan Marti, Neuchâtel ; Mme Yvonne Rollier, Neuchâtel

Administrateur : Jean Huguenin, Le Locle.

Pendant quelques années, les institutrices n'avaient aucune représentante au sein du Comité central. Cette grave lacune est, aujourd'hui, réparée par la présence de trois charmantes collègues. Autre avantage : les membres du Comité central représentent la plupart des degrés de l'enseignement primaire et préprofessionnel.

#### 14. Contacts avec le Département de l'instruction publique

Les relations avec le Département de l'instruction publique sont fréquentes et sont marquées, de part et d'autre, du respect dû à l'opinion du partenaire. Nous nous plaisons d'emblée à reconnaître, malgré les divergences de point de vue qui, souvent, nous opposent au chef du Département de l'instruction publique, que nos contacts sont toujours empreints d'une courtoisie souriante.

Au cours de 1968, nous sommes notamment intervenus, soit à la suite de discussions dans le cadre du Comité central, à la demande de comités de sections ou même de membres de la société sur les points suivants :

— Cas du passage d'élèves de la section moderne à la section préprofessionnelle.

— Possibilité pour tous les enseignants de pénétrer dans leur école en disposant d'une clef.

— Engagement du personnel enseignant étranger.

— Congés refusés par les autorités scolaires communales à des membres du corps enseignant pour participer à des congrès, séminaires pédagogiques, etc.

— Enseignement pratique en préprofessionnelle.

— Epreuves d'orientation en 5<sup>e</sup> primaire fixées en novembre, ce qui limite trop le temps de préparation.

— Calendrier des cours de la Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique (cours coïncidant parfois avec des cours officiels).

— Création d'une section moderne dans le cadre de la section pédagogique du Gymnase cantonal dévalorisant notre profession.

— Demande que les techniques d'enseignement nouvelles du Groupe romand d'Ecole moderne fassent l'objet d'une information au corps enseignant lorsqu'il est officiellement convoqué.

Certains problèmes encore en suspens doivent être revus lors d'une entrevue avec le chef du Département de l'instruction publique.

Après 16 ans d'activités à la tête du Département de l'instruction publique, M. Gaston Clottu, atteint dans sa santé, s'est vu dans l'obligation de renoncer à présenter sa candidature en mai prochain.

La SPN n'a pas toujours partagé le point de vue du chef du DIP et M. Gaston Clottu n'a pas toujours abondé dans le sens des vœux du corps enseignant. Les rapports entre le DIP et la SPN sont faits d'affrontements, de discussions, de



concessions mutuelles. Ainsi le veut l'exercice d'une saine et franche démocratie.

M. Gaston Clottu a toujours considéré la SPN comme l'interlocuteur valable du corps enseignant primaire et pré-professionnel; il s'est entouré de collaborateurs connaissant bien la SPN. Jamais il n'a refusé le dialogue. Au contraire, il l'a souvent provoqué, recherché. Nous savons infiniment gré au chef du Département d'avoir établi avec notre association tant de relations agréables. Nous le remercions de son intense activité menée pour le bien de l'Ecole neuchâteloise, cette Ecole qu'il aura marquée puisque M. Gaston Clottu restera le « Conseiller d'Etat de la Réforme ». Nous formons nos vœux sincères pour le raffermissement de sa santé.

### 15. Culture et loisirs

L'organisation des activités culturelles et des loisirs est en général l'affaire des sections. Celles-ci, dans la mesure du possible cherchent à en faire bénéficier les membres d'autres sections. Le Comité central a eu le bonheur de convier tous les membres SPN à la projection du film « Les risques du métier » de Cayatte, à Neuchâtel. Il a également patronné la conférence de Mme Paulette Quarante sur le sujet « Y a-t-il un art enfantin ? » organisée à Neuchâtel également, par le Groupe romand d'école moderne.

Nous remercions le collègue Willy Guyot qui chaque année organise et conduit les magnifiques voyages de printemps et d'automne.

Du 14 au 21 avril, quelque 50 participants se sont rendus aux Baléares, et le 8 octobre, par un temps malheureusement peu favorable, c'était la visite de la Suisse primitive avec également une cinquantaine de participants. Ces voyages, fort bien préparés contribuent à resserrer les liens et à ouvrir des horizons.

### 16. Conclusions

Nous ne voulons pas omettre de remercier aussi les nombreux collègues qui marquent leur attachement à la SPN en menant une activité dans un comité de section, dans une commission et qui font de la SPN une association forte, dynamique, efficace; les fonctionnaires du Département de l'instruction publique, les inspecteurs, toujours prêts à nous donner le renseignement dont nous avons besoin.

Un tel rapport ne peut refléter que les principales préoccupations du Comité central. Nous nous sommes, en toute circonstance, efforcés de rester fidèles aux buts définis par nos statuts, d'avoir dans toute action, pris nos décisions, puis agi dans une ligne générale portant sur la défense des droits de l'enfant, de l'école et de ceux qui y consacrent le meilleur d'eux-mêmes.

*Société pédagogique neuchâteloise  
Comité central*

### Commission pédagogique Rapport de gestion

Durant l'année écoulée, la CP s'est réunie cinq fois pour examiner les problèmes que lui avait posés le CC, à savoir :

a) assurer la continuité de l'enseignement entre la 5e année primaire et la 1re moderne-préprofessionnelle.

b) enquête sur le bien-fondé des critiques formulées à l'égard du livre de géographie du canton de Neuchâtel de MM. Berner et Perrin.

Dans le premier cas, la CP a décidé de se préoccuper tout d'abord des domaines tels que français (grammaire) et mathématiques.

Elle a estimé qu'il fallait intéresser directement le corps enseignant primaire et préprofessionnel à ces questions importantes afin de pouvoir analyser en toute objectivité les difficultés rencontrées lors de ce passage.

Le rapport qu'elle a fait au CC a été transmis au Chef du Département de l'instruction publique et publié in-extenso dans l'« Educateur » N° 34 du 1er novembre 1968.

En ce qui concerne les mathématiques, une enquête parviendra prochainement au corps enseignant intéressé et fera l'objet d'une étude approfondie.

Une méthode de travail analogue a permis à la CP de dresser un rapport sur les critiques formulées à l'égard du livre de géographie du canton de Neuchâtel.

Ce rapport a lui aussi été remis aux autorités compétentes et publié entièrement dans l'« Educateur » N° 3 du 24 janvier 1969.

A côté de ces deux sujets principaux, la CP suit encore avec intérêt les travaux de la commission d'appréciation du travail scolaire et prendra position en temps voulu.

*Le président  
P. A. Pélichet*

### Comité central

#### Correspondance

Séance du 17 janvier 1969 à Neuchâtel. Présidence : Clau-de Zweiacker, président.

Le Département de l'instruction publique a donné réponse à trois demandes que nous avions formulées.

Tout d'abord, en ce qui concerne les collisions qui ont pu se produire entre des cours de la SPP et des cours officiels, les dates sont soigneusement étudiées, mais il peut arriver exceptionnellement qu'il y ait coïncidence. Dans la règle, les services du DIP s'efforcent de coordonner les initiatives qui sont prises en vue du perfectionnement du corps enseignant.

Le montage audio-visuel et le travail préparé par le groupe neuchâtelois d'école moderne pourrait faire partie de l'ordre du jour d'une prochaine séance de travail officielle du corps enseignant.

A la suite des remarques qui ont été faites après les conférences officielles d'automne, le DIP a décidé d'entreprendre une étude à laquelle sera associé le corps enseignant, visant à revoir la formule des programmes des conférences. Les premiers jalons de cette révision avaient déjà été posés au moment de la préparation des conférences 1968.

#### Tour d'horizon

— **Rapport « préprofessionnelle ».** Au mois de janvier 1968, la Commission de travail A sur la section préprofessionnelle avait déposé son rapport. Celui-ci a été publié dans l'« Educateur » (N° 4 du 2 février 1968) et adopté à l'assemblée trisannuelle de Couvet. La suite logique aux conclusions de ce document aurait été la mise en application, et les interventions propres à satisfaire les vœux émis. Toutefois, au cours de l'année, le CC a voué un effort spécial à l'étude du statut des enseignants, ce qui explique une certaine temporisation. Ce dossier sera repris dans les prochaines séances.

— **Secrétariat romand VPOD.** Le départ du collègue Willy Schupach, secrétaire syndical a posé aux dirigeants de la VPOD le problème de la décentralisation du secrétariat. En quatorze ans, l'effectif des adhérents de Suisse romande a doublé, or l'appareil administratif est resté le même. Afin d'assurer un contact plus direct, des relations plus étroites, le comité fédératif envisage l'ouverture de secrétariats locaux, dont un à Neuchâtel. Notre canton compte aujourd'hui 2193 personnes affiliées à la VPOD. Il est évident que cette proposition entraîne des obligations financières. La SPN ne pourrait, pour l'instant s'engager à envisager une hausse de cotisations. D'autre part, il convient d'attendre les propositions que fera la Commission de structures SPR. L'espoir des enseignants neuchâtelois, de la SPN en particulier, a depuis plusieurs années eu pour objet la constitution d'un « Syndicat romand des enseignants ».



— **Concours SPN.** La commission constituée en vue d'examiner l'opportunité de la création d'un concours scolaire, genre « têtes et jambes » sur le plan cantonal s'est réunie sous la présidence de Marcel Jaquet. Des diverses opinions échangées, elle a conclu qu'un tel concours n'éveillait pas suffisamment d'intérêt, et a décidé d'en abandonner l'idée.

— **Mathématiques modernes.** Un groupe de travail s'est constitué et a commencé sa prospection. Il groupe des maîtresses du degré inférieur qui s'intéressent à la question, sous la direction de Mme Y. Rollier, membre du CC.

— **Livret de propagande.** L'opuscule destiné à faire mieux connaître la SPN et la VPOD est prêt à sortir de presse. Il sera distribué à tous les membres et servira de matériel de propagande dans la campagne de recrutement qui va commencer. En effet, un nombre encore trop important de collègues se tiennent à l'écart de toute organisation professionnelle. Les sections pourront, grâce à ce document entreprendre une prospection systématique. Un plan d'action sera établi par le CC et les présidents de sections.

#### Rapport du Comité central

Le rapport annuel du CC a été rédigé par le président. Le CC l'examine et l'adopte après quelques modifications et compléments. Ce rapport est publié dans l'« Educateur ». Il sera discuté par l'assemblée des délégués, puis par l'assemblée générale.

#### Prix pédagogique

A la suite du vice de procédure qui avait entaché la première attribution du prix, le CC a établi une nouvelle liste sur la base des propositions des sections. En vertu des pouvoirs à lui conférés par l'assemblée des délégués, il a repris la question et a attribué le premier prix pédagogique de la SPN, d'un montant de Fr. 2000.— à notre collègue Maurice

Nicoulin de Neuchâtel, auteur de nombreuses publications à l'usage des maîtres et des élèves, éditées pour la plupart par la Guilde de documentation de la SPR.

#### Assemblée générale annuelle

Elle aura lieu le 19 mars (mercredi après-midi) à La Chaux-de-Fonds. L'ordre du jour sera publié ultérieurement.

#### Vice-président du CC

Pour succéder au collègue René Perrenoud de La Chaux-de-Fonds, le CC propose la candidature de Mlle H. Jeanerret de La Chaux-de-Fonds également. C'est l'assemblée des délégués qui procédera à cette nomination. GB

#### Assemblée des délégués

Vendredi 21 février à 20 h. 15  
Restaurant Beau-Rivage, Neuchâtel

#### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'AD du 6 décembre 1968.
2. Nominations : a) d'un(e) vice-président(e) du CC ; b) d'un membre du CC représentant le groupe minoritaire ; c) de la commission de vérification des comptes.
3. Examen, discussion, adoption de la gestion du Comité central (voir rapport du CC).
4. Examen, discussion, adoption de la gestion de la Commission pédagogique. (Voir rapport).
5. Examen, discussion, adoption des comptes, rapport de la Commission de vérification.
6. Examen, discussion, adoption d'un règlement du Prix pédagogique.
7. Propositions des sections.
8. Divers.

## jura bernois

### Comité central

Séance convoquée par la SPJ le 18.12.68, gare de Moutier

Arrivant au terme de son mandat, le Comité central SPJ, par l'intermédiaire de son président, a convoqué les présidents de sections SIB, le nouveau prés. SPJ, MM. Bourquin et Erard, rédacteurs des journaux corporatifs, M. Girardin, rédacteur du rapport du Congrès, L. Froidevaux et Monique Froidevaux, délégués du groupe de travail jurassien de l'Ecole de la vie, ainsi que les membres du Comité central.

**Présidence :** M. M. Farron.

M. Farron explique que cette rencontre a été convoquée par suite d'une entrevue qu'il a eue avec MM. G. Rais et L. Froidevaux la semaine précédente. Quelques collègues, après le stage Freinet des Emibois, se sont penchés sur le problème consistant à donner une suite concrète à l'adoption des thèses du Congrès de Moutier. Leur vœu serait que se forme dans chaque section SIB un groupe de travail de l'Ecole de la vie, ouvert à chacun désirant collaborer dans une pédagogie que nous voudrions plus fraternelle.

M. L. Froidevaux, un des initiateurs, explique que les participants au cours des Emibois, une trentaine de tout le Jura, se sont déjà retrouvés à maintes reprises et invitent les collègues que cela intéresse à agrandir les rangs.

Ces rencontres sont surtout d'ordre pratique. Ce que chacun cherche : le dialogue. Que tout le corps enseignant soit au courant de ce qui se passe, que les collègues ne forment pas des « chapelles » mais fassent partie intégrante des groupes de la SPJ.

D'après le rapport de Moutier, ce qui compte, c'est que l'on s'attaque au fond du problème, qu'on aille de l'avant.

— Manière de travailler dans nos classes.

— Contact avec les parents.

L'industrie bouge. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'elle a participé à l'élaboration du rapport du Congrès.

M. Bourquin se dit heureux d'apprendre qu'un groupe d'enseignants bouge ! Il trouve qu'il faudrait pousser l'information davantage et que la SPJ reconnaisse que ce travail se fait de façon valable. Pour garantir ce travail, il est évident qu'il faut se sentir épaulé.

M. Bourquin : Ce qui nous paralyse : la crainte de la moquerie des autres. Il faut la collaboration et des groupes de travail ! Il faut inviter chaque collègue par la presse corporative et organiser des discussions lors de nos synodes.

M. Froidevaux donne la liste des responsables régionaux :

**Ajoie :** Alain Crevoisier

**La Neuveville :** M. L. Chevrolet

**Moutier :** Claude Simmen

**Fr. Mont. :** Laurent Froidevaux

**Delémont :** pas encore constitué, mais s'adresser à G. Rais et M. Girardin.

Nous ne parlons pas de pédagogie Freinet, mais d'Ecole de la vie, qui peut englober tant de méthodes.

Ce qui compte avant tout : créer un esprit dans notre classe. Il faut évoluer, on ne peut rester statiques.

M. Bourquin trouve que le matériel élaboré pourrait paraître dans la presse corp. sous forme de fiches, ce qui supprimerait bien des dépenses. M. Bourquin se déclare entièrement d'accord de publier tout ce qui se décide, s'élabore dans ces groupes.

M. Froidevaux tient à souligner que ce qui se fait dans ces classes répond dans une grande mesure au nouveau plan d'étude qui donne liberté et souplesse aux enseignants jurassiens.

La SPJ a une bonne audience à Berne. Il ne faut pas avoir peur de foncer. OSER

Question Ecoles normales : Delémont et Porrentruy marchent avec le groupe constitué.

La réalité : que les jeunes collègues soient épaulés, que ceux qui ont des difficultés, des doléances, les envoient au CC de la SPJ et que celle-ci s'occupe du litige. Les Commissions d'écoles n'ont pas leur mot à dire là-dedans. La liberté existe et, légalement, nous pouvons employer n'importe quelle méthode... à condition de la connaître et de savoir où l'on va !

Question aide matérielle : il semble que la SPJ aurait quelques fonds. Le nouveau président, M. Reber, affirme qu'il fera tout son possible pour épauler et soutenir pareils groupes de travail.

M. Voirol félicite les initiateurs et propose simplement que la SPJ contresigne le texte que nous avons reçu. Ce texte a été élaboré en commun, par des collègues soucieux de voir quelque chose de tangible après le Congrès de Moutier, qui nous parut prometteur.

Les membres présents sont du même avis, car ce texte contient l'essentiel de ce qui doit être dit et fait. Il n'est pas mordant, très souple.

**A CHAQUE SYNODE** : Proposition est faite que lors de chaque rencontre, un membre du groupe de travail E.D.V. fasse un bref rapport de ce qui se fait dans la région.

- demander à la SPJ de répondre aux besoins exprimés
- prendre conscience du problème.

M. Bourquin fera « un chapeau » avant ce texte et le publiera dans l'EB, soulignant que ce texte a été approuvé par la SPJ et les membres des comités SIB présents. Il se mettra en rapport avec M. Erard pour la publication dans l'« Educateur ». La secrétaire enverra le PV de la séance aux deux rédacteurs.

Séance levée à 17 heures.

Le président :  
M. Farron

La secrétaire :  
M. Graf

## Après le congrès de Moutier Des paroles aux actes

Le congrès de Moutier était un bilan, les applaudissements suscités sont un engagement et une promesse de renouveau. Il est temps de passer à des réalisations pratiques, concrètes.

Nous savons que les préoccupations pédagogiques sont à l'échelle mondiale. Ceci ne peut être ni une excuse, ni un somnifère, mais souligne l'urgence d'une recherche commune et d'une action concertée qu'il nous incombe de mener à bien, à nous, ouvriers responsables et libres en notre maison. Si les ordres ne surgissent d'en haut, un raz de marée organisé par les parents se chargera bien d'imposer des réformes, le problème se politisera. Le rapport de Moutier est une arme à double tranchant. Il justifie des revendications en offrant noir sur blanc les preuves de nos insuffisances. Nous risquons de belles heures de gloire !

**En avant** dans la merveilleuse liberté dont nous jouissons encore, reconnaissants envers ceux qui la protègent.

Nous sommes tous concernés et avons applaudi, restons dans la salle... Tout naturellement, quelques collègues deviendront acteurs et monteront sur scène. Il y a déjà des répétitions et de modestes débutants. Leur rôle est beau mais exigeant ; ils sont apprentis par surcroît et attendent les renforts et l'amitié des autres enseignants, spectateurs attentifs. Si la pièce est convaincante et parce qu'il en est temps, les spectateurs auront peu à peu envie d'entrer dans l'arène, dans la liberté la plus absolue, chacun œuvrant pour une interprétation toujours plus authentique. Tous ne peuvent monter sur les planches à la fois, elles craqueraient, il faut consolider, organiser la salle.

**Au programme** : l'école de la vie et ses techniques naturelles. Ailleurs, d'autres pièces sont à l'affiche, les marchands

et les colporteurs de pédagogie nous envahissent, chacun y allant de sa petite inspiration. Le décousu et les contradictions de ce théâtre à courte vue sont graves. On n'y aborde plus la matière de front, il faut des détours, des béquilles. Une même couleur sert de décor à cinq actes différents, selon qu'il concernent la langue, le calcul ou la musique. Pour le régisseur, c'est plus vite monté... En réalité, l'effort d'apprentissage est augmenté et la confusion apparaît dans l'esprit des élèves. On veut une maturation rapide pour de beaux fruits insipides. Toute cette alchimie est sœur des insecticides modernes, peu importe s'ils empoisonnent les humains, si les oiseaux crèvent et s'ils nous préparent un printemps silencieux.

**Les inspireurs** sont riches d'expériences, nous leur ferons confiance : Freinet, Cousinet, Ferrière, Dottrens notamment nous offrent un art d'enseigner éclatant de naturel et d'unité, c'est le sceau des grandes créations. Ils ont génialement su retourner aux sources et s'appuyer sur les découvertes des psychologues modernes. La pièce est souple et permet une perpétuelle adaptation ; l'auteur n'a pas voulu tout dire, il laisse une grande part de création à chacun, subordonnée à l'esprit du texte. Cet art se joue avec succès dans le monde entier, il est à même de répondre à nos difficultés ; à notre tour d'en éprouver librement l'efficacité.

**Une atmosphère d'entraide** unira auteurs et spectateurs qui retourneront chez eux, éblouis par les lumières du spectacle : l'abondante et belle moisson des créations enfantines spontanées. Et pour nous fortifier, nous retrouverons l'auteur en ses écrits, sur notre table de travail. Il nous aura donné un gouvernail, il aura su mettre du vent dans les voiles. En chemin, nous répondrons aux éternels critiqueurs : « Je sais tout cela, je soutiens ou j'agis déjà pour un renouveau, j'y gagne en paix intérieure et en amitié. »

Il est une autre attitude : rester dans son fauteuil sans s'intéresser à la recherche, mais par réflexe, critiquer et saboter : affrontements et malentendus effriteront nos forces. En revanche, celui-là même qui dénigre affronte la circulation et la vie actuelle au volant de l'une de ces nombreuses et modernes voitures qui composaient le parc automobile du congrès de Moutier. On se veut puissant sur la route, mais on accepte un rythme cahotant et dépassé dans sa classe.

Puisqu'il s'agit de mieux accompagner et accueillir les enfants, ces plus petits d'entre nous, « ayons du sel en nous-mêmes et vivons en paix les uns avec les autres ».

**Aux spectateurs** d'offrir leur bienveillance, spécialement aux très jeunes acteurs. Ils sont de bonne volonté, mais doublement apprentis : nous avons commencé par répéter les méthodes qui nous formèrent, eux ont si peu d'héritage. Répondons-leur, ne serait-ce qu'en plantant un clou ou en épaulant une demande de crédits, même si le choix de l'outil convoité nous étonne. Ce matériel, ces efforts, ces recherches servent à tous.

En période de mutation, l'assise du passé reste partiellement nécessaire, un tâtonnement général et subit nous exposerait au naufrage. Gardons confiance en ce que nous avons accompli à ce jour. Par nos réussites et chaque fois que nous avons tenté du neuf, nous avons préparé et permis l'éclosion de la présente étape. Il y a évolution et non révolution, nous montons d'un palier. La construction de l'escalier doit continuer, mais l'architecte, les conditions le veulent différent. Les maçons doivent s'adapter, changer d'outils, de techniques, mais pour avancer plus vite, ils emprunteront nos marches, ne serait-ce que dans l'art d'une leçon charpentée qui apparaît « a posteriori », en réponse aux intérêts des élèves. Certains matériaux restent actuels, on les place différemment.

Il n'y a pas d'ascenseur automatique dans la pédagogie. Nous pouvons nous dérober ou ne point nous prêter à

l'escalade méthodique, risquée marche après marche, discipline après discipline : la construction de l'escalier se poursuivra quand même, mais on perdra du temps, de l'argent et des forces. Il y aura des accidents, des échelles de fortune, mais l'accès aux étages supérieurs par paliers successifs aura lieu, nous y croyons avec Teilhard de Chardin.

**Aux auteurs** de vivre le beau temps de la découverte ; il y aura effort, d'où joie communicative, avec la santé par surcroît. On les regarde : leur bonne volonté, leurs réussites, voire leurs échecs serviront à d'autres. Qu'ils renoncent aux affrontements faciles qui cimenteraient des blocs hostiles et hermétiques. Seuls l'exemple et les fruits qu'ils offriront seront susceptibles de faire tache d'huile. Le bonheur des parents fera le reste. Ils ont choisi de servir la vie, elle viendra à leur rencontre.

Acteurs, vos seuls ennemis véritables sont l'autoritarisme, la polémique, l'isolement et l'amateurisme. Ne choisissez pas les nouvelles techniques pour vous mettre en vedette, ce sont de trop faibles racines pour l'avenir. Vous choisissez avant tout **un esprit et une unité**. Lisez, cherchez des contacts, des démonstrations pratiques : ce chemin engendre l'équipe, la participation, l'échange, l'amitié entre les élèves, entre les maîtres aussi. Si vous ne rencontrez pas toujours le soutien que vous méritez, beaucoup pensent à vous avec amitié et reconnaissance ; ils sont prêts à vous seconder. Les présentes démarches en sont la preuve.

**Amis enseignants du Jura**, si vous vous sentez concernés — désir d'agir, sympathie ou simple curiosité — vous pouvez vous joindre librement à des séances de travail et de mise en commun. Une équipe œuvrant pour l'école de la vie peut vous accueillir dans chaque section de la SPJ. Ces modestes groupes sont en démarrage et se retrouvent périodiquement ; d'autres unités se formeront dès qu'une famille sera trop grande. Le damier des sections SPJ sera ainsi équipé de groupes de travail œuvrant pour tous et avec tous, dans le cadre des institutions établies et dans l'esprit des thèses du congrès de Moutier.

En encourageant les élèves à s'organiser en communauté exerçant les responsabilités civiques, l'école de la vie conduit l'enfant au pouvoir « d'assumer son avenir ». En pratiquant la mise en partage, les échanges et non la concurrence, la promotion et l'entraînement des talents de chaque individu pour l'ensemble, elle est près des vérités définitives du christianisme. Plaquée au présent des jeunes, rythmée par la pulsation de l'heure, elle évoluera d'elle-même et restera moderne.

Le congrès de Moutier demeurera-t-il dans l'histoire le point de départ d'un renouveau pédagogique dans le Jura ? On est presque en droit de l'affirmer en prenant connaissance du texte ci-dessus élaboré par de jeunes collègues ayant participé au stage des Eminoïsi où il fut notamment

question de mettre en application les thèses votées en juin dernier à Moutier.

Le rapport de Michel Girardin a dressé le tableau de nos insuffisances. Il a démontré avec évidence ce que pourrait être, ce que devrait être l'école de demain. Les quelque 600 pédagogues ayant pris part au congrès ont souscrit à ces idées nouvelles en adoptant les thèses proposées. De jeunes collègues conscients de la nécessité de donner à notre école une mission qui réponde mieux au monde moderne ont pris la lourde et noble responsabilité d'actionner le levier de commande qui doit mettre le train sur les rails. L'imposant édifice de la routine pédagogique a été ébranlé. L'invitation à secouer la poussière vient d'être lancée. Le Comité central de la SPJ a accordé sans réserve l'appui moral et matériel qui était sollicité afin que les expériences amorcées puissent se poursuivre dans les meilleures conditions possibles. Nous avons bien parlé d'expériences. Que les inquiétudes se rassurent. Les tenants d'une école mieux adaptée à l'enfant sont hautement conscients que ce serait courir à la catastrophe que de demander d'appliquer brutalement un esprit nouveau, des méthodes nouvelles sans processus de maturation. James Schwaar nous rappelait encore récemment les déconvenues et les échecs de ceux qui, il y a vingt ans, avaient cru qu'ils faisaient de l'école active parce qu'ils avaient acquis le limographe ou l'imprimerie. Dans l'idée des animateurs de groupes, il s'agit avant tout de contacts, d'échanges de problèmes, de créer des communications pour reprendre l'expression d'Alfred Sauvy en vue de promouvoir un esprit. Et c'est parce que ce sera long qu'il faut se hâter. L'appel est lancé. Il s'adresse à tous les collègues soucieux d'œuvrer dans l'esprit du congrès de Moutier et non pas uniquement aux adeptes convaincus de telle méthode à l'exclusion des autres.

Le dialogue peut s'établir au niveau des groupes de travail mais aussi par le truchement de notre organe corporatif. Les colonnes de la rubrique jurassienne du Bulletin sont ouvertes à tous. Puisqu'il est tant question de la personnalité de l'enseignant dans la pédagogie proposée par le rapport de Moutier, nous serions heureux de voir en premier lieu nos directeurs d'Ecoles normales du Jura et de Bienne donner leur opinion sur l'évolution qui se dessine.

Enseignants jurassiens ! A travers notre congrès, l'école de la vie a frappé à votre porte. Quelle sera votre réponse ?

Fr. E.

### Vacances aux Grisons

Maison à louer, 6-7 lits

Tél. (022) 31 15 42 ou 36 97 70

## assurance scolaire neuchâteloise

Chaque automne, le corps enseignant distribue aux élèves des deux premières classes primaires le matériel de l'ASSURANCE SCOLAIRE NEUCHATELOISE, œuvre éducative d'assurance et de prévoyance mise sur pied par la

**Caisse cantonale d'assurance populaire**  
avec l'appui de l'Etat de Neuchâtel.



Nous cherchons des

## **acquisiteurs d'annonces**

pour les deux services de publicité de

## **L'Educateur**

et du

## **Crapaud à lunettes**

Possibilité de travailler pour les deux hebdomadaires ensemble ou séparément. Travail indépendant, bien rétribué. Matériel de propagande mis à disposition.

Pour renseignements et conditions, prière de s'adresser à l'**IMPRIMERIE CORBAZ S.A.** (département publicité), avenue des Planches 22, **1820 MONTREUX** Tél. (021) 62 47 62.

# **L'ÉGYPTE**

**VOYAGE CULTUREL ACCOMPAGNÉ, du 31 mars au 14 avril 1969 (retour possible le 13. 4)**

**Programme :** Genève - Le Caire - Assouan et retour par avion. Visites et excursions archéologiques : Le Caire - Saqqara - Memphis - Guizah - Assouan - le Haut-Barrage - Kalabcha - Kom-Ombo - Edfou - Louxor - Thèbes - Karnak.

**TOUT COMPRIS** (passages aériens, excursions, pension complète), prix spécial : **Fr. 1340.—**

Nombre limité de participants

Programme détaillé sur demande

VOYAGES **Pour l'Art**

70, ch. du Devin, **1012 Lausanne**, tél. (021) 32 23 27

Deux assurances  
de bonne compagnie



**Mutuelle  
Vaudoise  
Accidents**

**Vaudoise  
Vie**

**La Mutuelle Vaudoise Accidents  
a passé des contrats de faveur  
avec la Société pédagogique  
vaudoise, l'Union du corps ensei-  
gnant secondaire genevois et  
l'Union des instituteurs genevois**

**Rabais sur  
les assurances accidents**